

AECKWVG  
**RÉPUBLIQUE DU BÉNIN**

Fraternité-Justice-Travail

-----  
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE  
-----

**DÉCRET N° 2021 – 561 DU 27 OCTOBRE 2021**  
portant radiation pour cause de décès du  
Commissaire principal de police **KOKODE Harold**  
**Virgile Djidjoho.**

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,**  
**CHEF DE L'ÉTAT,**  
**CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2015 -19 du 15 novembre 2016 modifiant et complétant la loi n° 86-014 du 26 septembre 1986 portant code des pensions civiles et militaires de retraite ;
- vu** la loi n° 2017-41 du 29 décembre 2017 portant création de la Police républicaine, telle que modifiée par la loi n°2020-14 du 03 juillet 2020 ;
- vu** la loi n° 2020-16 du 03 juillet 2020 portant statut spécial des personnels de la Police républicaine ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2021-257 du 25 mai 2021 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2021-307 du 09 juin 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- vu** le décret n° 2020-389 du 29 juillet 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique ;
- vu** le décret n° 2021-456 du 15 septembre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction générale de la Police républicaine ;
- vu** l'acte de décès n° 10 H/141/3è Ar établi par le Chef du 3ème Arrondissement de Porto-Novo ;
- sur** proposition du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 27 octobre 2021,

## DÉCRÈTE

### Article Premier

Le Commissaire principal de police **KOKODE Harold Virgile Djidjoho**, incorporé le 1<sup>er</sup> janvier 1997, est radié de l'effectif de la Police républicaine pour cause de décès, pour compter du 07 juin 2021, après 24 ans 05 mois 06 jours de service effectif.

### Article 2

La famille du défunt a droit au transport pour elle et pour le mobilier au lieu où elle désire se retirer.

### Article 3

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique prend les dispositions nécessaires au retrait du paquetage et de la carte d'identité professionnelle de l'intéressé.

### Article 4

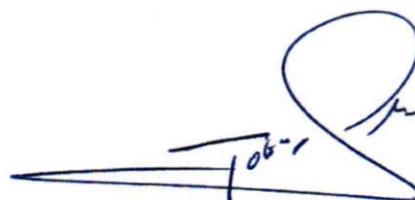
Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique et le Ministre de l'Économie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

### Article 5

Le présent décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 27 octobre 2021

Par le Président de la République,  
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



**Patrice TALON**

Le Ministre de l'Économie  
et des Finances,



**Romuald WADAGNI**  
Ministre d'État

Le Ministre de l'Intérieur  
et de la Sécurité Publique,



**Alassane SEIDOU**

**AMPLIATIONS** : PR 6 ; AN 4 ; CC 2 ; CS 2 ; CES 2 ; HAAC 2 ; HCJ 2 ; MEF 2 ; MISP 2 ; AUTRES MINISTÈRES 21 ; SGG 4 ; JORB 1.